Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_122-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **vingt-six novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves (dès son arrivée à 19h25), Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme LEMAITRE Julie.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. RAULT Alain	a donné procuration à	M. RAOULT Roland
M. NAVINER André	a donné procuration à	Mme FEUNTEUN Cristina
Mme LE THERIZIEN Hélène	a donné procuration à	Mme MARC Claudine
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	Mme LE MEUR Sandra
Mme MACRE Amélie	a donné procuration à	M. BAPTISTA-SOARES Philippe
M. RENAULT Gaétan	a donné procuration à	M. PIEDERRIERE Dorian

Secrétaire de séance : Mme HERNOT Martine

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-122
Rapporteur : Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MÉDIATHÈQUE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le service Médiathèque est concerné par deux prochains départs à la retraite :

- 1 départ au 1er juillet 2026 (1 ETP), avec une absence effective à compter du mois d'avril compte tenu des congés et jours de CET à poser.
- 1 départ au 1er août 2026 (0,5 ETP).

Afin d'assurer la continuité des services de la médiathèque, il est proposé de créer un poste d'agent de médiathèque à temps complet, à compter du 1er avril 2026.

L'agent recruté sera essentiellement chargé des missions d'accueil du public et gestion de la circulation des documents. :

- Accueil et médiation de tous les publics dans un cadre de polyvalence.
- Renseignements sur l'ensemble des services de la Médiathèque et du réseau des Médiathèques de la Baie.
- Prêts, retours, recherches, réservations, rangement, gestion des PC publics.
- Accueil de scolaires en lien avec les collègues du secteur jeunesse.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_122-DE

- Référent public : affichage, mise à jour des horaires, fiches d'inscription, édition des courriers de rappels et de réservation, suivi boite mail générique, modération des outils réseau, relai des informations réseau.
- Référent navette documentaire : traitement des réservations disponibles, préparation des caisses à l'envoi, réception et traitement des retours, interlocuteur de la Poste et de la coordination du réseau.
- Bulletinage des revues.
- Équipement de documents.
- Suivi des fournitures.
- Participation à l'action culturelle et plus globalement aux projets du service dans un esprit d'équipe.

Il est proposé de créer un poste d'agent de médiathèque à temps complet, à compter du 1er avril 2026 et de lancer un appel à candidature.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant aux cadres d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques relevant de la catégorie hiérarchique B ou des adjoints territoriaux du patrimoine, ou des adjoints territoriaux d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique, pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : Indice de rémunération correspondant à un échelon du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou des adjoints territoriaux du patrimoine, ou des adjoints territoriaux d'animation, en fonction du niveau d'étude et de l'expérience du candidat.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251126-DB_2025_122-DE

Vu l'avis favorable de la commission des Ressources Humaines du 5 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE la création du poste d'agent de médiathèque, à temps complet, à compter du 1er avril 2026, à pourvoir dans les conditions énoncées ci-dessus, à savoir :**
  - Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou des adjoints territoriaux du patrimoine, ou des adjoints territoriaux d'animation..

- **AUTORISE Madame Le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la collectivité pour l'exercice 2026.

A Trégueux, le 1er décembre 2025

La secrétaire de séance,
Mme HERNOT Martine

Le Maire,
Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine